

spéciaux montrent que même après 212 la *civitas Romana* constitue toujours un privilège et que ceux qui n'en disposent pas restent affectés de pénalités diverses. Enfin se posent les questions des institutions familiales, la *patria potestas*, les successions, les droits relatifs, les ménages mixtes avant et après la constitution. Les nouveaux citoyens ont dès lors pu profiter de situations plus favorables que celle des multiples restrictions qu'imposaient les droits locaux, en matière de mariage et de testament en particulier. Un ouvrage touffu, traitant de nombreuses questions annexes, survolant parfois un peu rapidement des problématiques complexes, mais donnant un aperçu convaincant des apports de la Constitution de Caracalla aux populations de l'Empire. Dans le détail, plusieurs questions restent non résolues, comme celle de l'onomastique et de l'obligation réelle ou non du port du nouveau gentilice, et de sa pérennité. Le mouvement irréversible vers la citoyenneté universelle demeure aussi une interrogation : les arguments développés contre cette impression (épigraphique) n'emportent pas vraiment l'adhésion, malgré des remarques intéressantes à propos de la limitation de son octroi au II<sup>e</sup> siècle aux enfants des soldats. Au total, il faut souligner l'intérêt de l'étude et en conseiller la méditation à tous les historiens des provinces romaines.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Alberto BARRÓN RUIZ DE LA CUESTA, *Los seviros augustales en Hispania y las Galias. Una aproximación a la movilidad social en el Imperio romano*. Logroño, Universidad de la Rioja, 2020. 1 vol. 17 x 24 cm, 355 p., tableaux, cartes + 1 CD Rom (BIBLIOTECA DE INVESTIGACIÓN, 72). Prix : 22 €. ISBN 978-84-121972-0-4.

Les sévirs Augustaux, nombreux dans la documentation épigraphique occidentale, ont déjà fait l'objet de recherches et publications variées : leur interprétation reste discutée, leur rôle religieux et social également. Alberto Barrón Ruiz de la Cuesta nous en propose aujourd'hui une synthèse axée précisément sur la composition socio-économique de ce collège majeur dans les capitales de cités d'Hispanie et de Gaule. La démarche se fonde sur un dépouillement épigraphique sans doute complet au jour de la rédaction mais déjà dépassé par les découvertes de Narbonne, par exemple. C'est la loi du genre, cela ne nuit pas au propos synthétique. Par contre, il convient de donner au catalogue des inscriptions un caractère strictement rigoureux, tout en restant pertinent dans le choix des données procurées, et dans un cadre le plus maniable possible. Il est dès lors regrettable de lui avoir donné la forme matérielle d'un CD, alors que les ordinateurs d'aujourd'hui ne sont plus dotés de lecteur. La plupart des utilisateurs risquent fort d'être privés de toute référence aux sources puisque seuls des numéros d'inventaire figurent dans le texte. Une autre formule aurait dû être choisie si l'éditeur refusait de le joindre en annexe imprimée. Supposons que l'e-book résout ce problème. Attachons-nous au contenu de ce catalogue dont les interprétations, que l'on souhaiterait précises, servent de support aux analyses et conclusions. Des critiques générales doivent être émises : l'emploi du prénom *Caius* (dont on se demande combien il faudra encore de mises en garde pour que les épigraphistes comprennent qu'il n'existe pas : voir par exemple M. Aberson, « Pour en finir avec †Caius ! », dans *Mélanges de linguistique, de philologie et d'histoire ancienne offerts à R. Wachter*, Lausanne, 2020, p. 61-65), la transposition en espagnol des noms antiques de personne (transposition qui se

comprend pour les empereurs ou les auteurs littéraires, voire pour les grands généraux, mais qui complique l'identification onomastique des personnages et génère des confusions puisque le prénom *Marcus* est parfois lu *Marcio* [53], ce qui le confond avec le gentilice *Marcus* [256] ; idem pour *Secundus/Secundius* [480]), la présence d'un lemme excessivement développé dans lequel on retrouve des références d'édition antérieures au *CIL* et des lieux de conservation parfois obsolètes [364 ; 365] (informations inutiles, non vérifiées, d'un type que l'on n'attend que dans une édition de texte), des traductions fautive, des analyses onomastiques inexactes et des datations problématiques (on n'a pas tenu compte de critères comme le *V(ivit)* ou le *theta nigrum* en tête des inscriptions du 1<sup>er</sup> siècle ; voir par exemple 335 ; 338). Le classement n'est pas très adéquat. Dès lors que le collège des sévirs est unique dans chaque cité, il convenait de classer les inscriptions par *civitas*, ce qui n'est fait que de manière occasionnelle. Mais, par exemple pour Neumagen [253-255] (où ont été déplacées de nombreuses inscriptions provenant de Trèves pour construire le *castrum*), rien n'indique que l'on se trouve dans la cité des Trévires et les textes ne sont pas regroupés avec Trèves. En fait, dans la synthèse, *Noviomagus* est présentée comme une cité propre (p. 62). La question est d'importance et aura des implications dans la synthèse. Pour illustrer les problèmes, citons quelques exemples. Au n° 346 (*CIL* XII, 4397), le commentaire décrit l'emplacement de la statue dont il est question dans le texte comme « en terreno publico » alors que l'emplacement en a été donné par décret des sévirs. Ceux-ci ne peuvent autoriser un tel emploi du sol public qui est du seul ressort du conseil décurional et la statue devait être dressée dans le périmètre de la *schola*. Du point de vue onomastique, l'auteur ne semble pas identifier correctement les gentilices, en particulier au pluriel. Ainsi dans le n° 480 (*CIL* XIII, 2669), les dédicants sont les affranchis du dédicataire, ils portent le gentilice patronymique *Quigonius* formé sur le *cognomen* *Quigo* du patron, et *Quigoni Secundus et Hibernalis* doit se traduire par « *Quigonius Secundus et Quigonius Hibernalis* » ; ils sont deux et non trois comme l'écrit l'auteur. De même le gentilice *Constantini* de 499 (*CIL* XIII, 1945) est le génitif de *Constantinius* (et non de *Constantinus*), et ses fils *Constantinii* portent le gentilice au pluriel. Le n° 365 (*ILGN* 578ab) est mal compris. D'une part un *mercatus* n'est pas un simple « mercado », marché, mais plutôt une foire et surtout la cité (Narbonne) n'a rien à voir avec le texte car tout est géré par les sévirs et leur *ordo*. Ce n'est pas un détail car cela a des implications dans la perception de l'organisation des sévirs et leur évergétisme. En outre le second fragment du texte (*ILGN* 578b) ne doit pas faire l'objet d'une notice séparée [366]. Le n° 336 (*CIL* XII, 4377) est également interprété fautivement : le sévir est tenancier d'une auberge « Au coq gaulois » et non l'hôte d'un certain « *Gallus Gallinaceus* » dont le nom improbable aurait dû alerter le traducteur. C'est l'indice que la bibliographie citée n'a pas toujours été consultée car l'erreur ne se trouve ni chez Gayraud ni chez Wierschowski. Ce n'est à nouveau pas un détail car le fait qu'un aubergiste, dont on a tendance à croire le métier déprécié, ait pu être nommé par le conseil décurional au titre honorable de sévir demandait commentaire. L'aubergiste de *Tarraco* est également mal traité (*RIT* 420 ; n° 186). Autre erreur de traduction, le n° 501 (*CIL* XIII, 1948) : un *negotiator argentarius vascularius* n'est pas « mercader, banquero y orfebre » mais un négociant fabricant de vases d'argent. Cette fois aussi la traduction correcte se trouve chez Wierschowski. Dans le texte (p. 135), le rapprochement est fait avec « otro *argentarius* » de Lyon qui, lui, est bien un banquier (531 ; *CIL* XIII, 1963).

Doccius Aprozus, sévir trévir (CIL XIII, 4192 = n° 244), peut difficilement être identique à Aprozus, autre sévir trévir (CIL XIII, 4152 = n° 253), parce que ce dernier paraît être un pérégrin, un statut qui n'est pas envisagé et qui pose problème. Le *conductor ferrariarum* de Narbonne (CIL XII, 4398 = n° 347) n'est pas un *negotiator* (p. 135), son métier méritait qu'on s'y attarde, et son *cognomen Fadianus* n'implique pas « seguramente » que sa mère fût une *Fadia*. C'est une simple hypothèse car d'autres relations sociales peuvent être exprimées par ce surnom. Ne prolongeons pas cette énumération. Le volume de texte se divise en huit chapitres dans lesquels la part historiographique est importante. L'auteur expose en détail pour chaque thème les opinions déjà émises et elles sont nombreuses comme on sait. Un état de la question ouvre l'exposé, précédé d'une introduction donnant les principes du dépouillement et de la datation. Les différentes théories sur l'origine et le fonctionnement des \**Augustales* sont brièvement exposées ; suit une description de la répartition des attestations, présentant des concentrations en Bétique, en Tarraconaise et en Narbonnaise, moindre en Lyonnaise et à Trèves. Pour l'Hispanie, l'auteur a divisé le matériel selon les *conventus*, mais pour les Gaules, la notion de *civitas* semble étrangère à l'auteur qui emploie « ciudad » dans tous les cas et ne cite que des villes sans se préoccuper de leur statut et de leurs relations. Il a ainsi divisé les Voconces, en tablant sans doute sur les deux « capita » de la cité, et séparé *vicus Augusti*, Aix-les-Bains, Grenoble et Genève des Allobroges connus sous le seul terme de *Vienna*. L'auteur semble d'ailleurs ignorer le problème spécifique des inscriptions de Genève où un nombre important d'inscriptions proviennent en réalité de la colonie voisine de Nyon. Cela influe sur l'analyse des sévirs qui peuvent appartenir soit au collège de Vienne (Allobroges) soit au collège de Nyon. Mais il n'existait pas de collège à Genève (voir R. Frei-Stolba, *Réflexions sur les relations entre le vicus de Genava et la colonia Iulia Equestris*, dans C. Deroux, ed., *Corolla epigraphica*, I, Bruxelles, 2011, p. 135-147). D'autres sites sont mentionnés sans tenir compte de leur appartenance à une cité en tant qu'agglomération secondaire, comme Neumagen (cf. *supra*) ou *Ernaginum*, qui doit dépendre de *Glanum* mais dont le sévir est en fonction à Aix-en-Provence. Les Éduens sont séparés d'Autun. *Mosa Traiectum* (Maastricht) devait être exclu puisque relevant de la Germanie inférieure. Ce flou autour des contextes civiques est très gênant car il ôte à la fonction son caractère civique précisément, et entraîne sans doute une conclusion erronée (cf. *infra*). En tout état de cause, il paraît clair que l'auteur n'a pas compris que les sévirs du territoire devaient être regroupés avec ceux du chef-lieu où siégeait le seul collège de la *civitas*. Les mêmes problèmes surgissent dans la suite du chapitre consacré aux formes épigraphiques de la mention : *sevir*, *sevir Augustalis*, *IIIIvir Augustalis*, etc. considérant qu'il s'agit là de variations régionales dépendant de l'autonomie municipale, ce qui montre bien combien il aurait été important de travailler le matériel épigraphique dans le contexte de la *civitas*. On notera qu'il est impossible pour le lecteur d'apprendre à quelles inscriptions se réfère l'auteur qui ne donne que des nombres de cas ou des pourcentages. Vient ensuite un tableau des occurrences selon la chronologie dont on a vu qu'elle n'était pas exempte d'imprécisions ou d'erreurs. Le chapitre suivant s'intéresse à l'onomastique et au statut juridique des sévirs, pour conclure sans surprise à un nombre élevé d'affranchis porteurs de *cognomina* grecs dans un certain pourcentage, davantage en Narbonnaise. L'examen du catalogue a cependant montré que le statut affranchi attribué à certains sévirs était parfois douteux, ce que l'auteur reconnaît en

cela que son graphique circulaire en secteurs (p. 95) offre  $\frac{3}{4}$  d'*incerti*. L'auteur poursuit son exposé avec la critique des différentes interprétations historiographiques de l'utilité sociale (ou non) des sévirs dans une société cloisonnée où ce que l'on peut appeler l'élite de la plèbe a du mal à se reconnaître une identité et où le sévirat peut ainsi jouer le rôle de moteur. Il s'interroge aussi sur le collège lui-même et ses diverses mentions (dans la note 309 p. 118, il manque le n° 259 qui atteste le *corpus* des sévirs d'Antibes), et des différents éléments qui le caractérisent (*ordo, arca, summa honoraria, ...*). Le cinquième chapitre s'intéresse à la vie économique des sévirs et leurs actes d'évergétisme. Ce sont les métiers artisanaux proprement dits qui représentent la majorité des professions attestées avec ceux du commerce, les deux activités étant communes à plusieurs d'entre eux. La fréquence de leur appartenance à plusieurs collèges professionnels apparaît également comme indice de leur prospérité économique et de leur rôle dans la société. Dans cette rubrique, le renvoi aux sources (n° du catalogue) est davantage systématique. L'évergétisme prend souvent la forme de dons de statues (n° 259 = *ILN Antibes*, 15 est une base de statue pour une prêtresse en l'honneur de son mari, offerte par les sévirs d'*Antipolis*, la traduction du catalogue n'est pas exacte qui attribue la fonction au conjoint) mais les munificences de nature religieuse ne sont pas rares, faisant partie en quelque sorte des obligations civiques. D'autres donations existent aussi en moindre nombre comme les dons en nature (sportules), ou les jeux. À ce propos, l'interprétation de *ILGN* 578ab (n° 366 ; p. 153) n'est pas claire. Ce n'est pas un don opéré par un *Augustalis*, c'est un don d'argent aux *Augustales* de Narbonne pour célébrer un *munus gladiatorium* (*munus* est neutre). Le donateur n'est pas identifié à cause des lacunes mais on ne peut affirmer qu'il était lui-même sévir. On passe ensuite aux éléments de vie privée et familiale avec des tableaux détaillant les types d'informations nombreuses que l'on récolte sur les sévirs, la principale concernant les épouses. La rubrique suivante contient l'examen des dédicaces religieuses des sévirs et leurs charges sacerdotales. En ce qui les concerne, elles sont plutôt rares. On relève des *magistri Larum*, mais ni le poste de dendrophore ni celui d'haruspice ne peuvent être définis comme des « fonctions sacerdotales » (p. 211). Ce sont les épouses qui se distinguent en exerçant assez souvent la prêtrise de flaminique. Pour terminer avec l'étude de la mobilité géographique des sévirs dont on sait la fréquence de leurs déplacements et de leurs sévirats multiples : dans ce chapitre, l'auteur a complété l'information par la recherche des sévirats étrangers des *Augustales* de ses provinces. On s'étonnera toutefois de lire (p. 222-223) que *M. Verecundius Diogenes*, sévir d'*Eboracum*, l'était aussi des Morins (*RIB* 678) : doit-on supposer que l'auteur a lu *moritex* comme « sévir des Morins », ce serait une interprétation inédite (!) de ce terme gaulois qui n'a manifestement aucun rapport avec le sévirat. Viennent enfin, avant la bibliographie, les conclusions où l'auteur revient sur la question complexe des dénominations de l'augustalité, puis de son organisation. Il choisit en fin de compte la version qui prévoit à la fois une élection de six membres pour une charge annuelle qui rejoignent ensuite le collège formé des anciens sévirs, et la possibilité qu'un certain nombre d'\**Augustales* entrent dans ce collège sans fonction effective préalable ; il y ajoute la possibilité que certaines petites « ciudades » n'aient pas connu de collège. Je pense en tout cas que la dernière catégorie n'existe pas et repose sur le fait que l'auteur a pris en compte comme « ciudades » des agglomérations du territoire des cités. Mais,

plus globalement, le modèle des collègues professionnels me paraît impliquer une fonction réelle, quoique le modèle de l'*ordo decurionum* montre que tous les décurions ne sont pas d'anciens magistrats. Il me semble au demeurant que la documentation, aussi riche soit-elle, et son étude approfondie, ne présentent pas d'arguments décisifs dans ce domaine. Reprenant enfin le thème du titre de l'ouvrage, l'auteur insiste sur l'importance du sévirat dans la mobilité sociale des plébéiens, notamment par la visibilité que leur offraient le poste et le collège, ainsi que par les manifestations civiques que l'exercice de la fonction leur permettait. Enfin il envisage les différentes hypothèses émises à propos du « culte impérial » qu'ils devaient assumer, rejetant l'idée d'un véritable sacerdoce, tendant plutôt à envisager des *munera*, des *ludi* et des *epula* en l'honneur des empereurs, ce qui rejoint approximativement l'idée séduisante que leur fonction principale était d'organiser les *ludi Augustales*. Mais l'auteur ne semble pas vouloir prendre une voie précise. Une dernière remarque : les *indices* (noms, divinités, empereurs ; pas d'index des notions ou des métiers, par exemple) et les planches figurent sur le CD. Au total un livre qui, malgré de nombreuses faiblesses épigraphiques, fournit d'intéressantes mises au point historiographiques ainsi qu'une synthèse d'informations dispersées notamment sur les métiers ou les familles des *\*Augustales*. À ce point de vue, il représente un apport non négligeable sur différents aspects de la vie d'une catégorie importante de la population des cités, sur un collège semi-public qui joue un rôle significatif dans les cérémonies du culte impérial et pratique une politique d'imitation des décurions, sur l'évergétisme d'une sub-élite, sur des mouvements de promotion sociale et de mobilité géographique intra ou extra provinciale. Autrement dit sur un vaste domaine de la société romaine dans ses activités multiples de type privé comme de type public, pour lesquelles la documentation épigraphique est abondante en Occident. Toutefois la méconnaissance de la notion institutionnelle de *civitas* (cité) constitue un frein à la portée des interprétations. Par ailleurs une comparaison avec la situation italienne s'impose pour éviter de créer artificiellement des spécificités hispano-gauloises. Un travail immense qui n'a pas été suffisamment rigoureux, qui n'a sans doute pas été suffisamment suivi. Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Marc MIGEON, *Le culte de Mercure en Narbonnaise, dans les Trois Gaules et en Germanies. Approche épigraphique, I<sup>er</sup> siècle – IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.* Dremil Lafage, Mergoïl, 2020. 1 vol., 21 x 29,5 cm, 761 p., 62 fig., 42 tableaux (MONOGRAPHIES INSTRUMENTUM, 69). Prix : 86 €. ISBN 978-2-35518-108-5.

On sait, ne fût-ce que par l'affirmation de César pour son époque, que le culte de Mercure était très répandu dans les provinces gallo-germaniques. Il a de longue date intéressé les historiens et les études à lui consacrées sont nombreuses, encore tout récemment : citons ainsi l'enquête approfondie de J. Hupe en 1997 qui répertoriait 510 inscriptions et 380 représentations figurées, ou encore l'analyse des dévots proposée par N. Mathieu en 2005. Marc Migeon a repris le dossier dans sa totalité, y compris pour la Narbonnaise, et nous a livré une somme épigraphique qui demeurera incontestablement la référence de base sur ce culte, sa géographie et ses zélateurs dans cet espace provincial, en complément à la thèse de B. Combet-Farnoux consacrée à Rome (1980). Ce monumental ouvrage aurait dû être une thèse de doctorat à